**REGLEMENT SALSA EN LA PLAYA 2017**

**1- Généralités**

L’organisation du festival Salsa en la Playa est sous la responsabilité de

**L’association SELP** **16 rue audran 17000 La Rochelle**

Représentée par Eric Pacaud son président.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le festival en cas d'effectif insuffisant ou d’incidents de force majeure. Les personnes inscrites seront averties par courrier et leur inscription leur sera remboursée.

Le programme est modifiable par l’organisateur sans aucun préavis et dédommagement.

**2 - Inscription au festival**

Le festival est ouvert à tous. Les participants déclarent par la validation leur inscription être aptes médicalement à la pratique de la danse. La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne, durant les soirées et après-midi dansants.

L’inscription n’est définitive, qu’une fois validée et dans la mesure des places disponibles au moment de la validation.

Une inscription ne sera validée qu’à réception du règlement (pour les chèques à l’ordre **de « Association SELP** **»** )

Les chèques d'inscription seront encaissés dés réception.

Tout festival commencé est dû. Aucun remboursement d’inscription de sera effectuée une fois le dossier validé par l’organisation.

En cas de trop forte affluence des inscriptions le même jour, un tirage au sort pourra être effectué par l’équipe d’organisation.

L’organisation se réserve le droit de refuser une inscription

Les inscriptions débuteront le **11 Mars 2017 à 8 h**

**3 -Réservation d’Hébergement**

L’ordre de règlement des hébergements est « **Association SELP »**

Le prix de l’hébergement comprend les taxes de séjour des occupants (obligatoire).

Les occupants d’un hébergement réservé par le biais du festival doivent obligatoirement être titulaires d’un pass pour le festival

Un contrôle est effectué entre la liste des festivaliers et la liste des personnes hébergées.

Le nombre de nuits réservées doit être en cohérence avec le pass festival. (Exemple : pass deux soirs, hébergement pour deux nuits)

Dans la mesure du possible, l’organisation rassemble les hébergements si cela est clairement spécifié.

Les chèques d'hébergement seront encaissés à partir du **15 Avril 2017.**

**4-Accès au festival**

L’accès au festival se fait sur présentation du billet électronique fourni par l’organisation du festival. Un bracelet d’identification est alors remis au festivalier. Ce bracelet doit être conservé pendant toute la durée du festival. En cas de retrait de celui-ci, l’accès aux soirées et aux afters sera refusé.

L’utilisation de chaussures de ville et de chaussures à talon aiguilles est strictement interdite lors des soirées du vendredi et du samedi. Un contrôle des chaussures sera réalisé à l’entrée de la salle et toutes chaussures jugées inadéquate devront être changées.

**5 –Autorisation de reproduction et de représentation de photographie**

**et de films pour une personne majeure**

Le festivalier cède à l’organisateur les droits qu’il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées lors du Festival Salsa en la Playa 2017 sur l’île de Ré du Vendredi 16 Juin au Lundi 19 Juin.

Le festivalier autorise l’organisateur à communiquer, fixer et reproduire par tout moyen technique les photographies et films effectués pendant la durée du festival.

**6 – Droits d’accès et de rectification aux informations**

 Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Association SELP 16 rue Audran 17000 LA ROCHELLE

**7– Assurance**

Conformément à l’obligation d’assurance, l’association a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la société d’assurance mutuelle MACIF 79000 NIORT